



REPUBLIQUE DE GUINEE



PROGRAMME DES NATIONS UNIES
POUR LE DEVELOPPEMENT

PROJET D'APPUI MINES ET DEVELOPPEMENT INTEGRE ET DURABLE

Programme des Nations Unies pour le Développement
Pays : GUINEE

Document de projet

Titre du Projet	Mines et Développement Intégré et Durable
Effet UNDAF:	D'ici à 2017, les populations les plus vulnérables, en particulier les femmes et les jeunes, dans les zones les plus pauvres, disposent des capacités accrues de production, de meilleures opportunités d'emplois décents, de revenus durables et leur sécurité alimentaire est améliorée.
Résultat(s) escompté(s) du programme de pays (Produit du PAPP)	Le processus de décentralisation et de gouvernance locale est renforcé à travers la mise en œuvre de la Lettre de Politique Nationale de Décentralisation et de Développement Local
Produit(s) escompté(s)	Produit 1 : La Guinée dispose d'une politique minière et de système de gouvernance des ressources garantissant un développement équitable – notamment pour les femmes et les jeunes- et une diversification des sources de croissance à long terme. Produit 2 Les communautés, les entreprises du secteur minier et le Gouvernement disposent de cadres de concertation et de dialogue pour la prévention et la gestion des conflits liés aux activités minières
Entité d'exécution :	Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD)
Organisation d'exécution :	Ministère des Mines et de la Géologie

Période couverte par le projet :
2015-2017

Domaine de résultats prioritaires (plan stratégique) :

ID attribué par Atlas :

Date de début :
Mai 2015

Date de fin :
Décembre 2017

Date de réunion du CEP :
3 Décembre 2014

Mécanismes de gestion
Modalité NIM

Total des ressources nécessaires:
USD 4 230 000

Total des ressources allouées :
USD 2 530 000 dont :

•Budget ordinaire (PNUD Guinée) :	USD 450 000
•Autres sources :	
○ PBF Guinée	USD 930 000
○ UNCDF	USD 400 000
○ BCPR	USD 750 000

**Partie du budget non financée
(à mobiliser):**

USD 1 700 000 dont :

•Fonds de contrepartie (République de Guinée):	USD 70 000
•RBA Projet Régional Gouvernance Minière	USD 750 000
•Autres partenaires	USD 880 000

Contributions en nature :

Système des Nations Unies en Guinée :

Support technique par l'Unité des Politiques et Stratégies et le Bureau d'Appui à la Coordination du Système des Nations Unies en Guinée

Gouvernement de la République de Guinée :

Expertise : Mise à disposition des locaux fonctionnels pour l'Unité de Gestion du Projet et du personnel national de contrepartie (Directeur National du Projet et autres cadres fonctionnaires concernés par la réalisation d'activités spécifiques)

Biens immobiliers : local pour l'Unité de Gestion du Projet

Approuvé au nom de	Signature	Date	Nom/Titre
Gouvernement			Prof. Koutoub Moustapha Sano (Ph. D) <i>Ministre de la Coopération Internationale</i>



Partenaire de réalisation			Mr. Kerfalla Yansané <i>Ministre d'Etat - Ministre des Mines et de la Géologie</i>
---------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------	--	--------------------------------------------------------------------------------------------------



PNUD			Mme Aissatou Yao-Yao <i>Directrice Pays Ajointe/ Programme PNUD</i>
------	--------------------------------------------------------------------------------------	--	-----------------------------------------------------------------------------------



TABLE DES MATIERES

PARTIE I : ANALYSE DE LA SITUATION	Page 6
PARTIE II : CADRE D'INTERVENTION	Page 10
PARTIE III : AUTRES ASSISTANCES DES PARTENAIRES AU DEVELOPPEMENT	Page 17
PARTIE IV : CADRE DE PARTENARIAT	Page 20
PARTIE V : CADRE DES RESULTATS ET DES RESSOURCES	Page 22
PARTIE VI. DISPOSITIF DE GESTION	Page 35
PARTIE VII : SUIVI ET EVALUATION	Page 41
PARTIE VIII : CONTEXTE JURIDIQUE	Page 46
ANNEXES	
Annexe 1 : Termes de référence pour le mécanisme de gestion du Projet	Page 47
Annexe 2 : Analyse des Risques	Page 52
Annexe 3 : Plans de Travail Annuels (PTA : 2015, 2016 et 2017)	Page 53
<i>Annexe 3.1. : Plan de Travail Annuel (PTA : 2015)</i>	
<i>Annexe 3.2. : Plan de Travail Annuel (PTA : 2016)</i>	
<i>Annexe 3.3. : Plan de Travail Annuel (PTA : 2017)</i>	

SIGLES ET ABBREVIATIONS

ACORD	Agence de Coopération et de Recherche pour le Développement
AFD	Agence Française de Développement
BAD	Banque Africaine de Développement
BCPR	Bureau pour la Prévention des Crises et le Relèvement du PNUD
BSGR	Beny Steinmetz Group Resources
CAD	Centre d'Appui au Développement
CBG	Compagnie des Bauxites de Guinée
CBK	Compagnie des Bauxites de Kindia
CCLM	Comité de Concertation dans les Localités Minières
CCSI	Columbia Center for Sustainable Investment
CECI	Centre d'Etude et de Coopération Internationale
CECIDE	Centre du Commerce International pour le Développement
CPDM	Centre de Promotion et de Développement Minier
DSRP	Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté
ITIE	Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives
FMI	Fonds Monétaire International
GAC	Global Alumina Corporation
MATD	Ministère de l'Administration du Territoire et de la Décentralisation
MEF	Ministère d'Etat de l'Economie et des Finances
MMG	Ministère d'Etat des Mines et de la Géologie
MP	Ministère du Plan
PAACIG	Programme d'Appui à l'Accélération de la Croissance Inclusive en Guinée
PIB	Produit Intérieur Brut
SAG	Société Aurifère de Guinée
SOGUIPAMI	Société Guinéenne de Patrimoine Minier
RBA	Bureau Régional pour l'Afrique du PNUD
PDLG	Programme de Développement Local de la Guinée
PNIASA	Plan National d'Investissement Agricole et de Sécurité Alimentaire
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
PPTÉ	Pays Pauvres Très Endettés
RSE	Responsabilité sociale des entreprises
UN ECA	Commission Economique pour l'Afrique des Nations Unies
TPE	Toutes Petites Entreprises
UN PBF	Fonds de Consolidation de la Paix des Nations Unies
UNDAF	Plan Cadre des Nations Unies pour l'Aide au Développement
UNCDF	Fonds d'Equipeement des Nations Unies
USADF	United States Africa Development Foundation
VIH/SIDA	Virus de l'Immunodéficience Humaine / Syndrome Immunodéficience Acquise

PARTIE I : ANALYSE DE LA SITUATION¹

1.1. CONTEXTE GENERAL

La Guinée sort depuis 2011 d'une longue crise socio-politique qui a handicapé son processus de développement. Elle est classée parmi les pays les plus pauvres du monde. Du fait des crises politiques et institutionnelles qui ont secoué le pays au cours de la décennie passée², la croissance économique n'a été que de 2,7% en moyenne annuelle depuis 2005 (1,8% par an entre 2005 et 2010), soit un niveau inférieur à la croissance démographique (3,1%). Durant la même période, l'inflation a été très forte, avec une moyenne annuelle estimée à 19,4% (21,2% par an entre 2005 et 2010). La conjugaison de ces différents facteurs a eu comme conséquence un niveau extrêmement élevé de la pauvreté (55% en 2012) et un faible niveau de développement humain (IDH de 0,355 en 2013, 178^{ème} rang sur 187). Cette tendance s'est aggravée avec l'apparition de la fièvre hémorragique à Virus Ebola en début de l'année 2014.

La Guinée dispose de ressources naturelles abondantes et diversifiées qu'elle n'a pas encore transformées pour réaliser un développement humain et durable. La bauxite, dont les gisements sont estimés à 29 milliards de tonnes, soit près de deux tiers des réserves mondiales, est la ressource la plus exploitée notamment à Kindia et à Boké. Sa transformation locale en alumine, qui était déjà extrêmement faible (environ 4% de la production)³ est à l'arrêt depuis Avril 2012. Il existe donc une marge importante pour accroître la capacité de production et de transformation de la bauxite ainsi que le taux d'utilisation des capacités actuellement disponibles.

Le pays aussi doté d'importantes réserves en fer (de plus de 10 milliards de tonnes) dont trois gisements de premier plan à Simandou, dans les Monts Nimba en Guinée Forestière et à Kallia dans la préfecture de Faranah. L'accord d'exploitation de minerai de fer signé le 26 Mai 2014 entre le Gouvernement Guinéen et la Société Rio Tinto (Simfer S.A.) pourrait changer cette réalité et placer la Guinée parmi les plus grands exportateurs de minerai de fer dans le monde.

La Guinée dispose aussi d'environ 30 millions de carats de diamants qui sont essentiellement exploitées par des mineurs artisanaux dans le centre et à l'est du pays. Le pays possède également d'importantes réserves d'or⁵ (Lefa, Siguiri)⁶. En Guinée, les femmes jouent un grand rôle dans l'extraction artisanale de l'or et de diamant.

En outre, la Guinée possède environ 6000 MW d'énergie hydroélectrique potentielle qui restent inexploitées par manque d'investissements.

En dépit de cet important potentiel, la contribution du secteur minier à l'économie nationale reste en deçà des attentes des populations. Rapporté au PIB, aux exportations et aux recettes budgétaires, elle a sensiblement baissé depuis le début des années 1990. Cette baisse résultait en partie de l'allègement de la fiscalité minière suite à l'adoption du code minier de 1995 qui visait à attirer les investisseurs privés. Elle découlait plus de la mauvaise gouvernance qui a prévalu dans le secteur au cours des années 2000.

Part des mines dans l'économie			
	1990-1993	2002-2005	2011-2013
PIB	12,9%	10,2%	13,9%
Exportations	71,6%	61,5%	87,3%

¹ Cette partie a été inspirée du rapport de la coopération allemande intitulé les enjeux de la gouvernance du secteur minier en Guinée, mars 2011.

² Au cours de la décennie passée, le développement national a été fortement entravé par le contexte politique, marqué par la détérioration de la santé du Président, la mauvaise gouvernance et la lutte d'influence au sommet de l'Etat dans la perspective de la succession. Suivront ensuite, la prise du pouvoir par l'armée (2008-2010) et les tensions politiques et sociales.

³ Si tous les projets en cours de construction pour transformer la bauxite en alumine sont réalisés, la production d'alumine sera 25 fois supérieure à son niveau actuel.

⁵ Extractive Industries Transparency Initiative (EITI-Guinee) (<http://itie-guinee.org/index.php?rubrique=guinee#ressources>)

⁶ U.S Geological Survey 2011 Mineral Yearbook: Guinea "The Mineral Industry of Guinea"

Recettes budgétaires	40,4%	20,4%	20,3%
----------------------	-------	-------	-------

En termes de contribution à l'emploi au niveau national, le secteur minier assure environ 10.000 emplois salariés permanents à travers l'exploitation industrielle et plus de 100.000 dans celle de l'artisanat (or et diamant).

En plus des ressources minières, le pays dispose d'un important potentiel agricole réparti sur l'ensemble du territoire national. A titre de comparaison, l'agriculture contribue au PIB à hauteur d'environ 14,5% et occupe près de 66% de la population active (cette dernière proportion s'élève à 2,5% pour l'industrie minière, manufacturière et les carrières). Au-delà du développement minier, la conjugaison de la disponibilité d'une énergie hydro-électrique et des infrastructures de transport va, d'une part, booster la productivité agricole et le développement de l'agro-industrie, et d'autre part, faciliter l'accès aux marchés (nationaux et internationaux).

Plus de la moitié de la population guinéenne vit en dessous du seuil de pauvreté. Les dotations en ressources naturelles de la Guinée n'ont pas bénéficié au pays ou à sa population en termes d'investissements dans les services d'infrastructures tels que la santé, l'éducation, les transports et l'énergie. En 2012, la Guinée a dépensé 2,5% de son PIB à l'éducation (156ème position mondiale). Son taux d'alphabétisation qui est de 54,6% en 2012 pour la population de 15 à 24 ans, est parmi le plus bas du monde. Seulement 32 % de la population urbaine et 11 % de la population rurale ont accès à des installations sanitaires. Cela pose des risques réels pour la santé, en particulier dans la capitale très peuplée de Conakry et d'autres zones urbaines. La Guinée est également 111^{ème} dans le monde en termes de dépenses de soins de santé de sa population; l'espérance de vie est de 59 ans, et le taux de mortalité maternelle est de 724 pour 100 000 naissances vivantes. La Guinée a également un des taux de mortalité infantile les plus élevés du monde avec 67 décès pour 1000 naissances vivantes. Il existe une inégalité importante entre les sexes dans la population active de la Guinée.⁸ On estime que seulement 21,3 % des emplois salariés de secteur structuré à l'exception de l'agriculture, sont occupés par des femmes. De même, seulement 20,3 % des sièges de députés à la nouvelle Assemblée Nationale élus sont occupés par des femmes, et au plus haut niveau du gouvernement, seulement 17 % des hauts responsables du gouvernement sont des femmes.⁹

Bien que la Guinée ait su éviter jusqu'à présent la tragédie des guerres civiles associées à l'exploitation anarchique des ressources minières, divers incidents ont été enregistrés ces dernières années dans les zones minières. Les derniers conflits sont survenus à Mandiana (nord-est du pays) en décembre 2013 et à Siguiri en janvier 2014. Opposant des villages limitrophes autour de mines d'or, ces incidents ont conduit le Gouvernement à suspendre l'exploitation artisanale de l'or. Par ailleurs, les manifestations de Zogota (sud-est) avaient causé en août 2012 des morts et des dégâts matériels sur les installations de Vale, conduisant cette entreprise minière à geler ses investissements dans la zone.

Dans toutes les zones minières, les communautés ne font pas la différence entre les missions régaliennes de l'Etat et le rôle des sociétés minières dans le développement local. Associée à une demande sociale de plus en plus forte, cette confusion est souvent une des principales sources de conflits lorsque l'entreprise refuse de prendre en charge toutes les dépenses liées à l'éducation, à la santé, à l'eau et à l'énergie. L'exploitation minière enregistre aussi des conflits¹⁰ lorsque les communautés riveraines se soulèvent contre l'installation de nouvelles populations, la militarisation de la localité, les nuisances causées par l'exploitation minière. D'autres conflits sont liés aux conditions de vie des ouvriers travaillant dans les entreprises minières, la mauvaise gestion des revenus par les autorités locales, la création d'emplois ...

Ces multiples incidents traduisent la nécessité de renforcer la capacité d'analyse des risques de conflits, de travailler avec les entreprises minières sur leur responsabilité sociale et de protéger les femmes et les enfants dans les zones minières.

1.2. Cadre national d'intervention

La gestion des ressources minières a été fortement handicapée par la crise socio-politique que la Guinée a connu

⁸ CIA Factbook (2014)

⁹ African Economic Outlook (2012)

(http://www.africaneconomicoutlook.org/fileadmin/uploads/aeo/PDF/Regional_Edition/AEO12-West-African-Economies.pdf)

¹⁰ Cf. la cartographie des conflits en Guinée menée en 2013 avec l'appui du PNUD.

dans les années 2000 et les problèmes de gouvernance économique qui en ont découlé. En effet, cette période a été caractérisée par une détermination des niveaux d'imposition et une application de la réglementation arbitraire et discrétionnaire qui ont érodé les revenus du secteur et la confiance des investisseurs dans le pays.

En septembre 2011, le Conseil National de Transition, agissant comme l'Assemblée Nationale du pays, a adopté un nouveau code minier. Tout en suscitant au passage des interrogations sur la conformité avec le nouveau code de plusieurs contrats miniers ont été attribués pendant le régime militaire de 2008-2010. Ce cadre légal fixe une nouvelle vision pour les nouveaux contrats d'exploitation des ressources du pays. Le nouveau cadre législatif accroît la participation de l'Etat dans le secteur minier et augmente les droits de douane.¹¹ Après l'adoption du code minier de 2011, les entreprises extractives ont exprimé des préoccupations sur les nouveaux règlements qui ont conduit le gouvernement à apporter en 2013 divers aménagements fiscaux au bénéfice des opérateurs miniers. Ces concessions contenues dans le nouveau Code Minier et le développement de certains projets et l'installation de certaines sociétés minières devraient augmenter les ressources fiscales de la Guinée de façon significative.

Le Code Minier, en son Article 165, prévoit le versement des revenus miniers dans un compte suivant la clé de répartition ci-après: 80 % dans le budget national, 15% dans le budget des collectivités locales et 5% au Fonds d'Investissement Minier, qui a vocation de promouvoir l'investissement et le développement du secteur minier.¹²

Le nouveau Code met l'accent sur la transparence des contrats, des permis miniers et des paiements des sociétés minières reçus par le gouvernement. Depuis 2005, la Guinée est engagée dans l'Initiative de Transparence sur les Industries Extractives et pourrait être déclarée conforme au standard international depuis le 04 Juillet 2014. En Guinée, toutes les demandes de titres miniers sont soumises au Centre de Promotion et de Développement Minier (CPDM), qui est au sein du Ministère des Mines et de la Géologie. Afin de réduire la corruption dans le secteur minier, le nouveau code minier a créé la Commission Nationale des Mines et le Comité Technique des Titres chargés d'examiner les décisions du CPDM et comprenant des représentants du gouvernement, des syndicats et de la société civile. Enfin, la Société Guinéenne de Patrimoine Minier (SOGUIPAMI) est responsable de la gestion du portefeuille de l'Etat dans le secteur minier.

Les dispositions du Code renforcent la réglementation et la protection de l'environnement et de la santé sous l'autorité des Ministères de tutelle. Le code donne notamment un rôle clef à la réalisation en bonne et due forme d'Etudes d'Impact Environnemental et Social pour l'obtention d'un titre d'exploitation minière.

Encadré n°1 : Fonds Stratégique d'Investissement de la Guinée

Il est maintenant reconnu que les pays, qui ont réussi à attirer des méga-projets et développer les liens intersectoriels, sont largement en avance en termes d'infrastructures et de capital humain. Cela requiert une exploitation optimale du capital minier, ressource par essence non renouvelable, et une utilisation de ses revenus pour développer d'autres types de capital et assurer la transformation économique pour un développement humain.

C'est dans cet esprit que le Gouvernement a créé dans le cadre de la loi des finances de 2012 un Fonds Stratégique d'Investissement (FSI) pour recueillir les ressources en provenance du secteur minier et contribuer au financement des projets structurants de la Guinée.

Le FSI a déjà recueilli des ressources exceptionnelles de Rio Tinto (700 millions US \$ en 2011) dont une partie a été utilisée pour financer 21 projets. Ce fonds est chargé de recueillir de futures rentrées de même nature. Cela sera le cas après la revue et la renégociation des conventions minières d'une part, et de l'octroi de nouveaux contrats d'autre part.

La mise en place des structures de gouvernance du FSI et de son Secrétariat Technique (1 Directeur et 4 experts) a bénéficié de l'appui de la Banque Mondiale. Malgré ce démarrage intéressant, un important chemin reste encore à parcourir. A cet effet, le FSI doit être renforcé et doté d'instruments de sélection des projets soumis par les Ministères Techniques. A cet effet, un appui technique est nécessaire pour :

1. renforcer la transparence dans l'allocation et la gestion des ressources tirées de l'exploitation et les inscrire dans le processus de planification, programmation et budgétisation¹³ ;

¹¹ Africa Think Press (2011)

¹² Ministère des Mines et géologie "Code Minier de la République de Guinée" (2011)

¹³ Concernant ce point, le FMI est en train d'apporter une assistance technique sur l'intégration de la gestion des ressources minières dans la politique budgétaire.

2. dégager les critères d'éligibilité des projets au FSI, y compris notamment l'impact des projets structurants sur la transformation structurelle et le développement humain ;
3. renforcer la capacité des Ministères en matière de planification et de programmation de projets éligibles au FSI ;
4. renforcer la gestion financière (sous forme de fonds souverain par exemple) des ressources entre le moment où elles sont allouées au FSI et celui où elles sont utilisées pour financer les projets.

Enfin, la Guinée a marqué en novembre 2013 son retour sur la scène économique internationale à travers notamment l'organisation de la Conférence des Partenaires et Investisseurs Privés à Abu Dhabi. Cette Conférence a été l'occasion de présenter la vision pour la transformation structurelle en s'appuyant sur le potentiel naturel et de partager ses projets transformateurs les plus prioritaires centrés notamment sur l'agriculture, les mines et l'énergie. Dans ce contexte, la vision de développement du secteur minier repose sur le concept de « Mines et Développement Intégré Durable » qui s'articule autour de 4 axes :

1. Le développement de l'agriculture et du tissu industriel dans les zones minières et le long des infrastructures auxiliaires de transport minier ;
2. La protection de l'environnement ;
3. Le développement communautaire ;
4. L'amélioration des revenus de l'Etat.

Il s'agit d'un processus de long terme dont les résultats intermédiaires feront l'objet d'une évaluation tous les 5 ans. Pour faciliter la mise en œuvre de cette vision et le développement des investissements, le Ministère des Mines et de la Géologie a inscrit dans sa feuille de route la prévention des conflits miniers à travers le renforcement du dialogue entre les entreprises minières et les communautés riveraines d'une part, et la mise en place d'un Observatoire d'alerte précoce sur les conflits d'autre part.

L'opérationnalisation de ce concept permettra de résoudre les problèmes structurels que la Guinée connaît actuellement, à savoir un faible niveau de développement humain, une pauvreté massive et un déficit d'infrastructures. Elle facilitera le développement de l'agriculture et élargira les chaînes de valeur et la sous-traitance locale. Elle créera ainsi de l'emploi, notamment pour les jeunes et les femmes, et apportera une réponse aux effets pervers qui entourent les sites (prostitution, exploitation des enfants, violences basées sur le genre...). Le concept « Mines et Développement Intégré et Durable » requiert, entre autres, la mise en place d'initiatives intégrées autour des mines et d'infrastructures (multi-fonctions, multi-utilisateurs)¹⁴. C'est dans cet esprit que le Gouvernement vient de finaliser, avec l'appui de la Banque Mondiale¹⁵, le schéma directeur des infrastructures auxiliaires de transport minier. Ce schéma envisage :

1. le renforcement de la ligne de chemin de fer du corridor Nord – Ouest (Sangredi – Kamsar) pour le transport de la bauxite ;
2. le développement de la ligne de chemin de fer du corridor Central (Labé – Cap Verga) pour le transport de la bauxite et de l'alumine ;
3. la construction d'une ligne de chemin de fer du corridor Sud – Est (Beyla – Morebaya) pour le transport du fer ;
4. l'extension du Port de Kamsar et la construction de 2 Ports à Cap Verga et à Morebaya.

L'utilisation de ces infrastructures s'inscrit dans le respect des principes de multi-fonctions (évacuation des ressources minières, transports de marchandises et de voyageurs) et de multi-utilisateurs (disponibilité pour toutes les entreprises minières moyennant une redevance). Leur financement sera à la charge du secteur privé et l'exploitation reposera sur un schéma institutionnel approprié (instance de régulation, gestionnaire des infrastructures, règles d'accès et de tarification...). Les recommandations de ce schéma directeur seront reflétées dans une lettre de politique sectorielle qui consacrera l'utilisation du transport ferroviaire comme moyen d'acheminement des ressources minières.

Le concept « Mines et Développement Intégré et Durable » s'appuie sur la combinaison de ces différentes ressources (mines, énergie, agriculture) et la mise en place des investissements structurants (routes, chemins de fer, réseau de télécommunication, port...) pour bâtir une croissance accélérée, inclusive et durable. Pour caler les options en la matière pour le futur, le Gouvernement doit donner un contenu concret et structuré à son concept « Mines et Développement Intégré Durable ».

¹⁴ Pour plus de détails sur cette modalité, prière se référer à : Toledano et alii : « A Framework to Approach Shared Use of Mining-Related Infrastructure », Columbia Center for Sustainable Investment, 2014.

¹⁵ Cf. Etude Nodalis « Développement des infrastructures auxiliaires de transport minier en Guinée ».

Encadré n°2 : Corridor de croissance Sud-Est

Le projet Simandou consiste à exploiter une mine de fer dont la production, à vitesse de croisière, sera comprise entre 95 et 100 millions de tonnes par an avec une valeur ajoutée égale au PIB actuel de la Guinée. Il s'agit du plus grand projet minier intégré d'Afrique. Il verra (i) la construction d'une ligne de chemin de fer de 650 kilomètres reliant le sud-est du pays à la côte Atlantique, (ii) le développement d'un réseau de télécommunication le long de la ligne de chemin de fer, (iii) la réfection/construction de 1.000 km de routes, et (iv) la construction d'un nouveau port en eau profonde. Simandou est le plus important projet minier en cours de développement sur un site inexploité dans le monde.

Ce projet a le potentiel de transformer l'économie guinéenne, de développer les infrastructures de transport, et d'offrir d'importantes possibilités de marché. Les investissements structurants qu'il intègre (chemin de fer, routes, port en eau profonde...) doivent être tirés à profit pour bâtir un corridor de croissance¹⁶ « Sud-Est » qui sera l'occasion d'impulser le développement urbain, de renforcer la chaîne logistique et de valoriser les autres importantes ressources de la zone (agriculture, élevage, pêche...). Les évaluations du potentiel de croissance additionnelle menées dans ces différents secteurs du corridor de croissance « Sud-Est » tablent sur une contribution additionnelle représentant plus de la moitié du PIB actuel de la Guinée.

La réforme du secteur minier en Guinée s'inscrit dans un cadre régional et international offrant des possibilités intéressantes de coordination avec les pays de l'Union du Fleuve Mano et plus largement les membres (par exemple en termes de fiscalité minière) de la CEDEAO. La Vision Minière pour l'Afrique¹⁷ établie par l'Union Africaine en partenariat avec la Commission Economique des Nations Unies pour l'Afrique et adoptée par les chefs d'Etats en 2009 offre un canevas et une source d'inspiration pour créer une exploitation transparente, équitable et optimale des ressources minières pour assurer un développement diversifié, inclusif et durable.

C'est dans ce cadre global et régional que la Guinée inscrit la réforme de son secteur minier. A cet effet, sous la requête du Gouvernement, le PNUD en accord avec d'autres partenaires a accepté d'accompagner le Gouvernement dans la formulation et la mise en œuvre du projet « Mines et Développement Intégré et Durable » afin de diversifier l'économie et améliorer durablement les conditions de vie des populations en s'appuyant sur la mise en valeur des ressources minérales.

PARTIE II : CADRE D'INTERVENTION

2.1. STRATEGIE DU PNUD

Depuis 2011, le PNUD accompagne la Guinée dans la remise en ordre de son processus de développement. Ainsi, son appui a contribué à l'atteinte en 2012 du point d'achèvement de l'Initiative PPTE. Dans cette lancée, il a appuyé l'organisation du Forum Economique qui a permis de confronter les solutions Guinéennes avec les meilleures pratiques internationales en matière de transformation économique. Ses conclusions ont fortement inspiré le 3^{ème} Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté. Enfin, le PNUD a contribué dans l'organisation de la Conférence des Partenaires et Investisseurs privés à Abu-Dhabi en 2013. Il s'agit maintenant de passer à une autre étape en développant les capacités nationales afin que la gestion du potentiel minier se fasse de manière intégrée, inclusive, durable et tire profit des meilleures pratiques internationales et des standards en matière de respect des droits humains et de l'égalité du genre. L'accompagnement du pays dans le cadre de l'opérationnalisation du concept « Mines et Développement Intégré et Durable » figure donc à juste titre au sein de la stratégie d'intervention du PNUD en Guinée.

Dans cette perspective et conformément aux objectifs de développement de la Guinée et aux orientations stratégiques définies dans le Plan d'Action du Document de Pays (CPAP) du PNUD en Guinée

¹⁶ Un corridor de croissance est une région à fort potentiel économique bénéficiant de nouveaux investissements en réseaux de transports et en infrastructures. Ces investissements permettent l'émergence d'activités économiques qui ne seraient pas viables autrement.

¹⁷ <http://www.africaminingvision.org/>

pour la période 2014-2017, la stratégie d'intervention du *Projet Mines et Développement Intégré et Durable en Guinée* repose principalement sur le développement des capacités nationales. Ce choix stratégique a pour principal ambition de s'assurer que la gestion du potentiel minier se fasse de manière intégrée, inclusive, durable et tire profit des meilleures pratiques internationales et des standards en matière de respect des droits humains et de l'égalité du genre.

Au niveau national, la stratégie d'intervention du *Projet Mines et Développement Intégré et Durable en Guinée* est alignée sur la stratégie d'assistance du PNUD au secteur minier guinéen découlant de la Note de Positionnement du Système des Nations Unies en Guinée dans le Secteur Minier dont les deux axes d'intervention sont :

1. La gouvernance pour le développement du secteur minier : il s'agit d'accompagner la volonté gouvernementale de mieux valoriser le potentiel minier et de garantir un développement inclusif et durable. A cet effet, le principal point d'entrée porte sur l'amélioration de la gouvernance en vue d'utiliser les ressources minières pour amorcer la transformation et la diversification économique.
2. La prévention des conflits dans l'exploitation des ressources minières : il s'agit de s'assurer de l'impact positif des projets miniers sur les conditions de vie populations, notamment celles des zones d'exploitation, afin de prévenir les conflits. Cela passe par un accompagnement dans la mise en place de cadres de concertation entre les entreprises minières, les autorités locales, les organisations de la société civile et les communautés riveraines.

Au niveau global, l'assistance du PNUD s'inscrit aussi dans la stratégie mondiale¹⁸ de l'organisation sur les industries extractives dont l'objectif est d'accompagner les pays dans le développement de leurs capacités, institutions et systèmes de gouvernance pour transformer le potentiel naturel en résultats de développement à long terme.

A cet effet, la stratégie cherche à améliorer les bénéfices tirés des revenus fiscaux et de l'emploi issus de la gestion des ressources extractives, tout en minimisant les impacts négatifs sur l'environnement, les droits humains et l'égalité genre. De manière plus spécifique, il s'agit de transformer des ressources non renouvelables en d'autres types de capital (humain, social, physique, financier), lesquels associés aux changements structurels vont générer un développement humain et durable. A ce titre, le PNUD offre un menu d'options avec des services que les pays peuvent utiliser pour améliorer la gestion des ressources tirées des industries extractives.

Cadre du PNUD pour la gestion des industries extractives								
Service n°1		Service n°2		Service n°3		Service n°4		
Formulation participative de la politique et de la législation minière	+	Exploration et extraction minière centrées sur les préoccupations des populations	+	Collecte et gestion prudente des revenus miniers	+	Investissement des revenus miniers en d'autres types de capital (humain, social, physique et financier)	=	Développement Humain

Sur la base des priorités nationales, le PNUD Guinée s'est appuyé sur ces différentes orientations pour dégager une stratégie d'assistance dont l'objectif est d'accompagner l'opérationnalisation de la vision

¹⁸ UNDP's Strategy for Supporting Sustainable and Equitable Management of Extractive Sector for Human Development, 2013.

nationale de développement du secteur minier.

L'assistance visera à doter le Gouvernement d'outils analytiques nécessaires à l'amorce d'un développement national intégré et durable à travers une meilleure utilisation du potentiel minier (Services n°1&4). Il s'agira aussi de s'assurer de la prise en compte des préoccupations des communautés riveraines, notamment en termes d'emplois, afin de prévenir les conflits (Service n°2).

Cette assistance se traduira par des appuis conseils de haut niveau, à travers notamment le recours à l'expertise du Centre Régional du PNUD, au Centre pour le Développement Minier de la Commission Economique pour l'Afrique (AMD/ECA), à la coopération Sud –Sud et aux réseaux de connaissances de l'ONU dans le domaine visé. Elle s'appuiera aussi sur le partage des connaissances.

En effet, la Guinée a besoin de partager son expérience, mais a aussi besoin d'apprendre des avancées enregistrées dans d'autres pays. Le projet contribuera ainsi à la documentation des meilleures pratiques décelées en Guinée en matière de prévention des conflits et d'exploitation des ressources minières pour le développement humain. Il facilitera aussi l'accès des praticiens Guinéens aux meilleures pratiques internationales en matière d'exploitation des ressources minières pour le développement humain. Ces pratiques toucheront plusieurs domaines comprenant le renforcement des moyens d'existence durable des communautés riveraines la création d'emplois dans les zones minières, la prise en compte de l'impact des projets sur l'environnement, l'amélioration de l'exploitation minière artisanale, l'optimisation de la chaîne de valeurs... Ce partage d'expériences sera une occasion de renforcer coordination en mobilisant les différents acteurs miniers, y compris les acteurs de la Société Civile travaillant sur la gouvernance et le genre dans les zones minières.

2.2. Domaines d'interventions proposées

Les interventions planifiées dans le cadre de l'opérationnalisation du Projet *Mines et Développement Intégré et Durable* auront pour objet d'accompagner la volonté gouvernementale de mieux valoriser le potentiel minier et de garantir un développement inclusif et durable avec un accent particulier sur l'amélioration de la gouvernance en vue d'utiliser les ressources minières pour amorcer la transformation et la diversification économique. De même, il s'agira de s'assurer de l'impact positif des projets miniers sur les conditions de vie des populations, notamment celles des zones d'exploitation, afin de prévenir les conflits par le biais d'un accompagnement dans la mise en place de cadre de concertation entre les entreprises minières, les autorités locales, les organisations de la société civile et les communautés riveraines.

Dans cette optique, le projet est aligné sur les objectifs stratégiques formulés dans le cadre de la vision nationale promulguée par les autorités en 2010 et qui repose sur le concept «Mines et Développement Intégré et Durable», à savoir (i) l'alignement de l'ensemble des politiques et des systèmes institutionnels avec la Stratégie Nationale de Développement de la Guinée¹⁹ en lien avec les bonnes pratiques internationales et (ii) la prévention des conflits liés à l'exploitation minière afin d'assurer l'emploi, la stabilité et le développement des zones minières.

La réalisation des activités du présent projet contribuera à l'atteinte du produit 6 du domaine d'intervention «Gouvernance et Consolidation de la paix²⁰» du Plan d'Action du Programme Pays

¹⁹ Document Stratégique de Réduction de la Pauvreté 2013-2015.

<http://www.imf.org/external/french/pubs/ft/scr/2013/cr13191f.pdf>

²⁰ Les produits de ce domaine du PAPP contribueront à l'atteinte de l'effet du PNUAD suivant : «D'ici 2017, les institutions démocratiques et le système judiciaire et sécuritaire fonctionnent sur la base de la transparence, du dialogue et de la concertation, dans le respect des normes nationales et internationales et assurent la protection effective des libertés individuelles et collectives»

(PAPP) du PNUD pour la période 2013-2017 qui est «*Le processus de décentralisation et de gouvernance locale est renforcé à travers la mise en œuvre de la Lettre de Politique Nationale de Décentralisation et Développement Locaux*»²¹. En vue de contribuer à l'atteinte du produit du PAPP, le présent du projet a retenu deux produits essentiels qui seront mis en œuvre à travers 28 interventions.

Produit 1²² : La Guinée dispose d'une politique minière et de système de gouvernance des ressources garantissant un développement équitable – notamment pour les femmes et les jeunes- et une diversification des sources de croissance à long terme.

En Guinée, l'exploitation des mines est réglementée par le code minier révisé de 2011 et la politique minière. L'évolution du contexte national, les changements institutionnels intervenus depuis 2011 et les défis de développement émergents militent en faveur d'une révision des documents de référence régissant le secteur minier y compris le document de politique minière en vigueur en vue de la promotion d'un cadre institutionnel et réglementaire (légal) du secteur minier compatible avec les objectifs assignés à ce secteur économique vital.

Dans cette optique, trois principales activités (Activité 1.1., Activité 1.2. et Activité 1.3.) seront déclinées à travers 14 interventions afin de contribuer à la matérialisation des résultats stratégiques visés par le Produit 1 :

Résultat de l'Activité 1.1 : Vision Minière Nationale de long terme pour la Guinée élaborée

Depuis 2011, la révision du Code Minier et la mise en place d'un comité de révision des contrats miniers ont permis de stimuler les ressources fiscales du secteur minier et la contribution de ce secteur stratégique aux objectifs de développement de long terme du pays conformément à la vision nationale consignée au travers du concept «Mines et Développement Intégré et Durable». En partenariat avec la Banque Africaine de Développement et le Centre Africain de Développement Minier, le PNUD participera au financement de l'élaboration d'une Vision Minière pour la Guinée inspirée de la Vision Minière pour l'Afrique afin d'accompagner la formulation d'une politique de long terme susceptible de définir le rôle du secteur minier au sein de la stratégie nationale de développement.

Pour assurer la mise en œuvre de cette initiative, le PNUD mettra une assistance technique de haut niveau à la disposition du Ministère des Mines et de la Géologie (MMG) pour une durée initiale de 2 ans avec pour principale responsabilité la coordination du processus d'élaboration de la Vision Minière pour la Guinée avec l'ensemble des Ministères chefs de file dans les autres groupes de coordination (agriculture, énergie, transport, secteur privé, environnement, décentralisation, éducation...) et des acteurs du secteur privé et de la société civile. De même, l'expert(e) international(e) qui sera déployé(e) dans ce cadre fournira des appuis conseils au Ministre des Mines et de la Géologie.

Plus spécifiquement, les interventions liées à l'Activité 1.1. se focaliseront sur :

- (1) *recrutement d'un Conseiller Technique Principal auprès du Cabinet du Ministre des Mines et de la Géologie ;*
- (2) *mise en place et opérationnalisation d'un cadre de coordination intersectorielle pour le secteur minier associant l'ensemble des acteurs du secteur minier*
- (3) *formulation de la Vision Minière de la Guinée inspirée de la Vision Minière pour l'Afrique*
- (4) *organisation de consultations nationales sur la Vision Minière nationale*
- (5) *renforcement des capacités des agents du Ministère des Mines et de la Géologie, de la Chambre des Mines de la Guinée (CMG), de la Société Civile, des élus locaux et des populations riveraines en matière de normes internationales pour la gestion durable des industries extractives*

²¹ Ces domaines d'interventions ont été sélectionnés sur la base des priorités nationales et des appuis des différents partenaires au développement (en cours ou envisagés).

²² Ce produit intervient aussi bien au niveau up-stream par le renforcement du cadre institutionnel et réglementaire du secteur minier et qu'au niveau down-stream par la création des conditions pour l'accès des jeunes et des femmes à des Activités Génératrices de Revenus (AGR)

Résultat de l'Activité 1.2 : Politique minière révisée assortie d'une stratégie de développement du secteur minier guinéen pour la période 2015-2020 disponible

Sur la base de la nouvelle Vision Minière Nationale à long terme, le PNUD mettra une expertise internationale pour conduire le processus d'élaboration de la politique minière révisée. Spécifiquement, les interventions porteront sur :

- (1) formulation d'un projet de révision de la politique minière de la Guinée assortie d'une stratégie de développement du secteur minier guinéen pour la période 2015-2020*
- (2) renforcement des capacités du Bureau d'Etudes et de Stratégie du Ministère des Mines et de la Géologie et de la Chambre des Mines de Guinée en matière de suivi et d'évaluation de la politique minière nationale et de mise en œuvre de la stratégie de développement du secteur minier guinéen pour la période 2015-2020*

Résultat de l'Activité 1.3: Les Fonds de Développement Locaux (FDL) sont fonctionnels pour soutenir la revitalisation de l'économie locale dans les zones minières

L'objectif stratégique visé par l'Activité 1.3. est de créer une dynamique de développement local à travers l'opérationnalisation du Fonds de Développement Local (FDL). Cela permettra de développer des sources de croissance et d'emplois alternatifs et complémentaires aux activités minières. Cette activité bénéficiera des conclusions de l'étude réalisée par le Columbia Center for Sustainable Investment et des différentes leçons apprises du Programme de Développement Local en Guinée (Phases 1&2). De même, elle s'appuiera sur tous les résultats obtenus ou les acquis dans la mise en œuvre du Programme de Développement Local de la Guinée (PDLG) deuxième phase.

Dans le cadre de la mise en œuvre de cette intervention, le projet bénéficiera aussi de l'expertise du Fonds d'Equipements des Nations Unies (UNCDF) qui a développé une approche et des outils pour le développement local répondant effectivement aux situations des pays dans un contexte de post-crise, d'instabilité politique et dans les zones minières. La contribution programmatique de l'UNCDF intégrée dans le Programme de Développement Local de la Guinée Phase 3 (PDLG 3) sera prise en compte dans le présent projet.

A travers la mise à disposition d'expertise internationale, l'Activité 1.3. aura pour principales interventions :

- (1) mise à disposition d'expertise internationale*
- (2) appui pour la finalisation des textes d'application du code minier sur le financement du développement local*
- (3) appui à l'accompagnement du mécanisme de financement du développement local dans les zones minières*
- (4) appui pour la constitution d'un groupe de travail visant à réviser le modèle de Convention de Développement Local entre les communautés et les entreprises élaboré par l'UNCDF*
- (5) appui à la mise en place et à l'opérationnalisation du fonds de développement économique local (financement des projets de DEL)*
- (6) appui pour l'opérationnalisation d'un Système de suivi et d'évaluation transparent et innovant permettra aux communautés de participer à la définition des projets et à leur suivi. Le bon fonctionnement de ce système constituera un élément important pour tester la solidité du système et de pouvoir répliquer les bonnes pratiques à l'échelle de l'ensemble des communautés minières.*
- (7) appui à la réalisation des AGR/Travaux d'utilité publique selon l'approche HIMO.*

Produit 2 : Les communautés, les entreprises minières et le Gouvernement disposent de cadres de concertation et de dialogue pour la prévention et la gestion des conflits liés aux activités minières

L'étude menée en 2012 par le PNUD sur la cartographie des conflits en Guinée souligne le lien direct entre l'exploitation des ressources minières et les conflits avec les communautés. Les racines de ces tensions tiennent essentiellement aux attentes souvent déçues des populations locales ainsi qu'à la faiblesse du dialogue multipartite et aux dommages sociaux et environnementaux parfois occasionnés par

les entreprises minières.

En outre, le manque de compréhension commune des attentes légitimes de l'ensemble des parties prenantes, tant de la part des communautés riveraines que de la part des investisseurs, quant aux retombées de l'activité minière au plan local/ national constitue une des causes profondes des troubles récurrents dans les zones d'exploitation minière industrielle et artisanales. Il en ressort ainsi que l'absence de dialogue et de système de veille et de prévention des conflits tant dans les zones d'exploitation minière industrielle que dans les zones d'exploitation minière artisanale constitue un défi majeur à relever pour la Guinée.

Afin de contribuer à la promotion d'un climat propice au développement d'une activité minière favorable au bien-être des communautés riveraines et à la promotion d'un développement intégré et durable en Guinée, le Produit 2 privilégie la mise en œuvre de 14 interventions centrées autour de trois activités-Activité 2.1., Activité 2.2. et Activité 2.3.

Les résultats stratégiques par ces 3 activités sont (2.1.) le renforcement du dispositif national de prévention et de gestion des conflits dans les zones minières, (2.2.) l'appropriation effective des normes internationales en matière de responsabilité sociétale des entreprises minières et (2.3.) une meilleure compréhension de l'implication des femmes et des jeunes dans l'exploitation minière artisanale.

Résultat de l'Activité 2.1 : La participation des communautés dans la gestion du secteur minier est renforcée en vue de prévenir et gérer les conflits dans les zones minières

Dans le cadre de l'Activité 2.1. l'action du PNUD auprès du Gouvernement et des communautés minières cherchera à soutenir la définition d'un cadre politique national de prévention des conflits à travers l'accompagnement à la mise en place et à l'opérationnalisation d'un Observatoire National des Conflits dont le Secrétariat sera assuré par le Ministère des Mines et de la Géologie. Cet observatoire sera établi pour coordonner l'information, agir en cas d'alerte, mettre en œuvre des médiations entre entreprises et communautés et former les Comités de Concertation dans les Localités Minières (CCLM).

A cette fin, cette activité aura pour but de mettre en place un système participatif et systématique de collecte de l'information relative aux conflits miniers en concertation avec les CCLM, le secteur privé et les communautés minières. Ces actions seront précédées par (i) une identification des germes de conflits entre les entreprises minières et les communautés et l'analyse de ces sources potentielles de conflits, (ii) la collecte de l'information sur le terrain et sa transmission au niveau central, (iii) la prévention et la gestion des conflits à travers les concertations et la médiation.

Huit interventions sont envisagées en vue d'atteindre les objectifs stratégiques assignés à l'Activité 2.1. :

- (1) appui à l'installation et à l'opérationnalisation des 40 Comités de Concertation dans les Localités Minières (CCLM)
- (2) sensibilisation et renforcement des compétences techniques des 82 Comités de Concertation dans les localités minières ciblées
- (3) Sensibilisation des populations riveraines sur les mécanismes locaux et nationaux existant en matière de prévention et de gestion des conflits liés à l'exploitation des ressources minières
- (4) appui à la structure en charge du suivi des CCLM et de l'accompagnement à la mise en place et à l'opérationnalisation d'un Observatoire National des CCLM
- (5) mise en place de 5 unités de prise en charge des Violences Basées sur le Genre (VBG) dans les structures de santé dans les localités minières
- (6) mise en place de démantèlement de l'OPROGEM dans les commissariats de police
- (7) Elaboration, diffusion des Procédures Opérationnelles Standards sur la prévention et la prise en charge des VBG dans les localités minières et formation des acteurs impliqués dans la prise en charge des VBG
- (8) Organisation d'un atelier de validation de la stratégie nationale de prévention des conflits et de consolidation de la paix en Guinée

Résultat de l'Activité 2.2 : La politique de responsabilité sociale des entreprises minières est formulée de manière participative

Le Système des Nations Unies et la Chambre des Mines de Guinée ont récemment établi un partenariat pour accompagner la formulation et la mise en œuvre de la politique de Responsabilité Sociale des Entreprises (RSE) pour le secteur minier Guinéen. Ce partenariat stratégique, aligné sur la vision nationale et le concept «Mines et Développement Intégré Durable», s'inscrit au cœur des initiatives tendant à favoriser l'alignement de l'ensemble des politiques et des systèmes institutionnels avec la Stratégie Nationale de Développement de la Guinée²³ en lien avec les bonnes pratiques internationales au profit d'une exploitation éthique et d'une gestion saine des ressources extractives propice au bien être de l'ensemble des couches sociales.

Dans ce but, une série d'intervention sera menée dans le cadre de l'Activité 2.2. une expertise pour coordonner la consultation nécessaire à la rédaction de la politique nationale de la RSE pour le secteur minier, son alignement avec les principes régissant la prévention des conflits dans les zones minières et son appropriation par l'ensemble des parties concernées afin déboucher sur des initiatives qui répondent aux préoccupations des travailleurs et des communautés riveraines et ne soient pas en contradictions avec les intérêts des entreprises :

- (1) *organisation d'un Forum National sur la RSE en Guinée précédée par une étude de base sur la mise en œuvre de la RSE dans le secteur minier en Guinée et devant aboutir à l'identification des axes d'intervention pour la formulation d'une politique nationale sur la RSE*
- (2) *élaboration et mise en œuvre d'une stratégie d'information, d'éducation, de communication et de mobilisation sociale sur la RSE en Guinée avec un accent particulier sur les groupes ayant des besoins spécifiques*
- (3) *renforcement des capacités des acteurs du secteur minier en matière de mise en œuvre de la RSE avec une prise en compte des aspects Genre, Environnement et Droits de l'Homme.*

Résultat de l'Activité 2.3 : L'implication des jeunes et des femmes dans l'exploitation minière artisanale est mieux documentée

L'exploitation artisanale des ressources minières a un impact négatif sur le développement intégré et durable du fait de la déscolarisation et du travail des enfants²⁴, la pollution des ressources en eau, la prostitution, violence basées sur le Genre, le VIH/Sida et les trafics des enfants, etc. Tenant compte de ces conséquences néfastes sur le développement durable des communautés des zones minières, cette intervention vise à documenter ou disposer des informations sur l'implication des jeunes et des femmes dans l'exploitation minière artisanale. Ceci, afin de servir de référence pour la formulation de réponses programmatiques pertinentes répondant aux attentes de l'ensemble des parties prenantes.

De façon spécifique, dans le cadre de la mise en œuvre de l'Activité 2.3. les actions seront focalisées sur la mobilisation d'expertise technique et le renforcement de capacités d'acteurs locaux pour:

- (1) *la réalisation d'une étude sur l'exploitation artisanale de la mine et ses effets, y compris les problèmes spécifiques aux femmes et aux enfants*
- (2) *l'organisation des campagnes de sensibilisation des parents sur le travail des enfants dans l'exploitation minière*
- (3) *l'identification et la mise en place d'activités alternatives en faveur des femmes ou filles victimes de la prostitution dans les zones d'exploitation artisanale des mines.*

En sa capacité de Chef de file de la coordination générale des interventions des partenaires au développement, le PNUD veillera à ce que les synergies soient développées entre le Groupe de Coordination «Gouvernance des industries minières» et les autres groupes, notamment ceux portant sur le dévelop-

²³ Document Stratégique de Réduction de la Pauvreté 2013-2015.

<http://www.imf.org/external/french/pubs/ft/scr/2013/cr13191f.pdf>

²⁴ La pauvreté des familles pousse les parents à retirer ou de ne pas envoyer leurs enfants à l'école afin qu'ils puissent les aider dans les mines pour accroître les revenus familiaux.